

NEWSLETTER DE JUIN 2024



Chers clients, chers partenaires,

Nous sommes ravis de vous présenter notre dernière newsletter, toujours dans l'optique de réduire ensemble les consommations énergétiques de vos bâtiments.

SOMMAIRE

#Expertise Marchés - Webinaire sur le fonctionnement et les tendances des marchés de l'énergie

#Mission - Accompagner au mieux le Résidentiel Collectif

#Réalisation tertiaire - Piloter les consommations d'énergie d'une école à Nice

#Réalisation résidentiel - Rénover énergétiquement 558 logements à Aulnay-Sous-Bois

#Règlementation - Nouveau Décret et Arrêté sur le Photovoltaïque

#Expertise marchés – Webinaire sur le fonctionnement et les tendances des marchés de l'énergie

Le jeudi 25 avril dernier, Gonzague De Borde, co-Directeur Général de Greenta a invité Kevin Decamme, Directeur exécutif de la société Volt consulting à intervenir lors d'un webinaire sur le thème des « Marchés de l'Énergie en 2024 ».

Kevin Decamme a pu apporter son expertise pour présenter le fonctionnement des marchés du gaz et de l'électricité, à travers notamment les notions de fourniture, d'acheminement, et les taxes associées. Les questions de l'évolution de la CSPE, de la TICGN ou encore du dispositif ARENH ont été abordés afin d'aider les participants à se projeter sur les évolutions futurs possibles.

Le souvenir de l'année 2022 et l'augmentation soudaine des prix de l'énergie liée au contexte géopolitique restent présents chez nombre des clients que nous accompagnons. La prudence ou la nécessité s'imposent donc, ce qui pousse les gestionnaires de bâtiments à renégocier leurs contrats et à travailler sur des actions d'économies d'énergie, synonymes de plus d'indépendance à l'égard des fluctuations futurs des prix de l'énergie.

Si vous souhaitez bénéficier d'un diagnostic de votre situation contractuelle et éventuellement travailler sur la renégociation de vos contrats, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre chargé d'affaires Greenta.

Pour revisionner le webinaire : https://www.youtube.com/watch?v=w_O81oVy-es

greenta ● WEBINAIRE EN LIGNE VOLT

Marchés de l'énergie : des prix stabilisés en 2024 ?

Gonzague De Borde
Directeur Général de Greenta

Kevin Decamme
Directeur exécutif de Volt Consulting

Notre objectif pour vous avec ce webinaire :

Comprendre les marchés de l'électricité et du gaz, l'ARENH, la conjoncture actuelle, les stratégies contractuelles, et leur rôle dans l'économie d'énergie.

📅 JEUDI 25.04.2024 ⌚ HORAIRE 11H

NEWSLETTER DE JUIN 2024



#Mission – Accompagner au mieux le Résidentiel Collectif

Depuis notre rapprochement avec le bureau d'études Sunsquare, Greenta a développé une nouvelle offre d'accompagnement destinée aux logements résidentiels collectifs.

Sunsquare, c'est 15 ans d'expérience dans le résidentiel collectif. A cette très belle expertise, nous amenons la culture Greenta du service et de l'engagement total pour nos clients.

Greenta propose dorénavant aux Syndics de Copropriétés et aux Bailleurs Sociaux une offre globale clé en mains avec :



1. Un accompagnement à la Conformité Règlementaire : en fonction de la situation de vos biens, nos experts vous conseilleront sur les différentes obligations et sur les actions à mener.

2. La réalisation d'études énergétiques et l'identification des aides : nous réalisons pour vous les différentes études afin d'être en conformité et s'orienter vers les choix énergétiques les plus pertinents, en identifiant les aides disponibles :

- DPE (Collectif et appartements)
- Audits énergétiques.
- Diagnostic Techniques Global - DTG
- Plan Pluriannuel de Travaux – PPT
- Identification des aides financières

3. L'accompagnement dans la mise en œuvre des travaux : nous vous accompagnons en Maîtrise d'œuvre sur l'ensemble de vos travaux sur les lots de chauffage, ventilation climatisation, plomberie, électricité et gaz. Les partenariats que nous avons mis en place nous permettent également de vous proposer une offre globale sur les lots complémentaires liés à votre bâti et ainsi simplifier la gestion de vos projets.

Vous souhaitez échanger sur un projet résidentiel ? Contactez-nous dès aujourd'hui.

NEWSLETTER DE JUIN 2024



#Réalisation Tertiaire: Piloter les consommations d'énergie d'une école à Nice

Greenta a été missionné en tant que Maître d'œuvre pour mettre en place un système de Gestion Technique du Bâtiment (GTB) dans une grande école de Nice.

Un système GTB permet de gérer à distance et de manière précise les systèmes connectés au sein d'un bâtiment. Le Décret BACS impose la mise en place de ce type de système à partir du 1er janvier 2025.

L'entreprise STME, qui a été retenue par le client, a installé une GTB capable de programmer les consignes et les horaires de chauffage, en les répartissant par zone en fonction des usages, des orientations et des besoins spécifiques. Cela garantit un confort optimal et une efficacité énergétique adaptée aux exigences de l'établissement.

Couplée à un relamping du site, la GTB apportera une économie d'énergie estimée de 20% pour une rentabilité annuelle de 10%.

Des solutions innovantes telles que la GTB font partie des solutions que nous intégrons pour nos clients dès lors que la pertinence technique et financière sont validées.

Prenez contact avec votre chargé d'affaires Greenta si vous avez des interrogations sur la GTB.



#Réalisation Résidentiel : Rénover énergétiquement 558 logements à Aulnay-Sous-Bois



En partenariat avec l'architecte Guillaume Baron, nous avons constitué une équipe de Maîtrise d'œuvre (MOE) qui accompagne le Cabinet Safar et l'opérateur Citémétrie à toutes les étapes du projet, de la conception jusqu'à la réception.

Cette opération de rénovation énergétique d'envergure à Aulnay-sous-Bois, gérée par le Cabinet Cadot Beauplet, concerne 558 logements répartis sur 7 bâtiments pour un budget global de 28M€.

Les travaux comprennent le remplacement total des réseaux de chauffage (ECS et EFS), la réfection complète des eaux sanitaires (EU et EV), l'isolation des façades et de la toiture, le changement des menuiseries, ainsi que le passage d'une ventilation naturelle à une ventilation hybride basse pression. Cette transition permettra une économie d'énergie de 35 %.

Des projets d'une telle envergure illustrent l'expertise de Greenta et concrétisent notre engagement à réaliser des économies d'énergie réelles.

NEWSLETTER DE JUIN 2024



#Règlementation - Nouveau Décret et Arrêté sur le Photovoltaïque

Un nouveau décret paru en décembre 2023 a clarifié les règles pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les nouveaux parkings de plus de 500m² ainsi que sur ceux faisant l'objet de nouveaux baux commerciaux ou de leur renouvellement.

Pour rappel, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables impose que les parkings d'une certaine superficie soient être équipés de panneaux solaires sur au moins la moitié de leur surface. Ce nouveau décret inclut également des conditions dérogatoires pour éviter l'obligation d'installation. Les deux critères principaux pour obtenir une dérogation sont :

- Une impossibilité technique ou un ensoleillement insuffisant entraînant des coûts d'investissement trop élevés, compromettant la rentabilité de l'installation.
- Des coûts totaux des travaux prohibitifs rendant l'installation des ombrières irréalisable.



L'arrêté établit un seuil de rentabilité pour que le coût de production d'électricité n'excède pas 1,2 fois le tarif d'achat actuel sur une période de 20 ans. L'arrêté impose aussi des limites sur les coûts des travaux par rapport au coût total de création ou de rénovation du parking.

Ces directives offrent aux acteurs du secteur une base pour évaluer la faisabilité technique et économique des projets. En outre, les études de faisabilité doivent être réalisées par des entreprises certifiées pour garantir une expertise qualifiée.

Ces nouvelles réglementations visent à améliorer la transparence et la compréhension des exigences légales, offrant ainsi un cadre sécurisé et clair pour le développement des installations photovoltaïques sur les parkings.

Vous avez un projet photovoltaïque ? Prenez contact avec votre chargé d'affaires Greenta.



Pour s'inscrire à notre future newsletter, envoyez-nous un mail à l'adresse communication@greenta.fr